

RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE POUR L’OBJECTIF

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

| | |
|--|---|
| CCI | 2014TC16RFCB034 |
| Intitulé | (Interreg V-A) FR-IT - France-Italy (ALCOTRA) |
| Version | 2019.0 |
| Date d’approbation du rapport par le comité de suivi | 28 juil. 2020 |

| | |
|--|-----------|
| IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE..... | 1 |
| INFORMATIONS CLÉS SUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION POUR L'ANNÉE CONCERNÉE, NOTAMMENT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS, EN RELATION AVEC LES DONNÉES FINANCIÈRES ET LES DONNÉES RELATIVES AUX INDICATEURS..... | 4 |
| 3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE..... | 7 |
| 3.1 VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION | 7 |
| 3.2 INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] ... | 11 |
| AXES PRIORITAIRES, À L'EXCLUSION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE..... | 11 |
| TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.1B | 11 |
| TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.1B.I.1 | 12 |
| TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #1.4C | 13 |
| TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #1.4C.I.2 | 14 |
| TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5A | 15 |
| TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5A.II.1 | 16 |
| TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #2.5B | 17 |
| TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #2.5B.II.2 | 18 |
| TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.4E | 19 |
| TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.4E.III.3 | 20 |
| TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6C | 21 |
| TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6C.III.1 | 22 |
| TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #3.6D | 23 |
| TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #3.6D.III.2..... | 24 |
| TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.9E | 25 |
| TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.9E.IV.1 | 26 |
| TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #4.10B | 27 |
| TABLEAU 1: INDICATEURS DE RÉSULTAT - #4.10B.IV.2 | 28 |
| AXES PRIORITAIRES POUR L'ASSISTANCE TECHNIQUE..... | 29 |
| TABLEAU 2: INDICATEURS DE RÉALISATION COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME - #5.AXE PRIORITAIRE V : ASSISTANCE TECHNIQUE - GARANTIR LA GESTION EFFICACE DU PROGRAMME ET LA QUALITÉ DES INTERVENTIONS | 29 |
| 3.3 TABLEAU 3: INFORMATIONS SUR LES VALEURS INTERMÉDIAIRES ET CIBLES DÉFINIES DANS LE CADRE DE PERFORMANCE | 30 |
| 3.4. DONNÉES FINANCIÈRES | 33 |
| TABLEAU 4: INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME | 33 |
| LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À UNE ÉVENTUELLE CONTRIBUTION DES PAYS TIERS QUI PARTICIPENT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION DOIT ÊTRE INDiqué (PAR EXEMPLE, IAP ET IEV, NORVÈGE, SUISSE)..... | 34 |
| TABLEAU 5: VENTILATION DES DONNÉES FINANCIÈRES CUMULÉES PAR CATÉGORIE D'INTERVENTION | 35 |
| TABLEAU 6: COÛT CUMULÉ DE TOUT OU PARTIE D'UNE OPÉRATION MISE EN ŒUVRE EN DEHORS DE LA PARTIE DE LA ZONE COUVERTE PAR LE PROGRAMME QUI APPARTIEN À L'UNION | 36 |
| (1) LE SOUTIEN DU FEDER EST FIXÉ DANS LA DÉCISION DE LA COMMISSION RELATIVE AU PROGRAMME DE COOPÉRATION CORRESPONDANT. | 37 |
| 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS | 38 |
| 5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES..... | 42 |
| A) PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES | 42 |
| B) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, AUTREMENT, CELA FIGURERA AU POINT 9.1. UNE ÉVALUATION AFIN DE DÉTERMINER SI LES PROGRÈS ACCOMPLIS POUR ATTEINDRE LES VALEURS CIBLES SONT SUFFISANTS POUR GARANTIR LEUR RÉALISATION, QUI INDIQUE LES ÉVENTUELLES MESURES CORRECTIVES PRISES OU PRÉVUES, LE CAS ÉCHÉANT. | 45 |
| 6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] 46 | 46 |
| 7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] | 47 |
| 8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] | 48 |
| 8.1. GRANDS PROJETS | 48 |
| TABLEAU 7: GRANDS PROJETS | 48 |
| PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS PROJETS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE. | 48 |
| TOUTE MODIFICATION PRÉVUE DE LA LISTE DES GRANDS PROJETS FIGURANT DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION. | 48 |
| 8.2. PLANS D'ACTION COMMUNS | 49 |
| TABLEAU 8: PLANS D'ACTION COMMUNS (PAC)..... | 50 |

| | |
|--|-----------|
| PROBLÈMES IMPORTANTS RENCONTRÉS ET MESURES PRISES POUR Y FAIRE FACE..... | 51 |
| 9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]..... | 52 |
| 9.1 INFORMATIONS DE LA PARTIE A ET RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] | 52 |
| 9.2. MESURES SPÉCIFIQUES PRISES POUR PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES ET PROMOUVOIR LA NON-DISCRIMINATION, EN PARTICULIER CELLES CONCERNANT L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES, ET LES MODALITÉS MISES EN ŒUVRE POUR GARANTIR L'INTÉGRATION DE LA DIMENSION «HOMMES-FEMMES» DANS LE PROGRAMME DE COOPÉRATION ET LES OPÉRATIONS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT D), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]..... | 53 |
| 9.3 DÉVELOPPEMENT DURABLE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINT E), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013] | 54 |
| 9.4. COMMUNICATION DES DONNÉES RELATIVES AU SOUTIEN AFFECTÉ AUX OBJECTIFS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]..... | 55 |
| 9.5 RÔLE DES PARTENAIRES DANS LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINT C), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]..... | 56 |
| 10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013..... | 57 |
| 10.1 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ÉVALUATION ET LE SUIVI DONNÉ AUX RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS; | 57 |
| 10.2 RÉSULTATS DES MESURES D'INFORMATION ET DE PUBLICITÉ RELATIVES AUX FONDS, PRISES EN APPLICATION DE LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION | 59 |
| 11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) NO 1299/2013]..... | 60 |
| 11.1. PROGRÈS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'APPROCHE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, Y COMPRIS LES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTÉGRÉS, LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE ET LE DÉVELOPPEMENT LOCAL MENÉ PAR LES ACTEURS LOCAUX, RELEVANT DU PROGRAMME DE COOPÉRATION | 60 |
| 11.2 PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION D' ACTIONS VISANT À RENFORCER LA CAPACITÉ DES AUTORITÉS ET DES BÉNÉFICIAIRES DE GÉRER ET D'UTILISER LE FEDER..... | 61 |
| 11.3 CONTRIBUTION AUX STRATÉGIES MACRORÉGIONALES ET AUX STRATÉGIES RELATIVES AUX BASSINS MARITIMES (LE CAS ÉCHÉANT)..... | 62 |
| 11.4 PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE DE L'INNOVATION SOCIALE | 63 |
| 13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE | 64 |
| 14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] | 65 |
| DOCUMENTS..... | 66 |
| RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION..... | 67 |

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 3, point a), du règlement n° 1299/2013]

Informations clés sur la réalisation du programme de coopération pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

L'année 2019 a été marquée par la sélection des derniers projets des plans intégrés thématiques et territoriaux et la publication d'un appel à projet sur l'O.S 4.2 pour lequel 20 projets ont été déposés et instruits. Il s'agit des dernières étapes de la programmation de la période 14-20 avec un engagement de 97% de la maquette budgétaire dont le restant à programmer de 3% sera engagé en 2020. Quatre Comités de suivi ont été organisés en 2019 dont deux en présentiels à Cogné en juin et à Nice en décembre. En décembre lors de ce Comité de suivi à Nice, la Région Auvergne Rhône-Alpes a été confirmée à l'unanimité par l'ensemble du partenariat dans son rôle d'Autorité de gestion sur la période 21-27.

Consolidation des stratégies des Plans intégrés thématiques et territoriaux PITEM et PITER

Dans le cadre de la phase 3, les 12 PITEM et PITER ont présenté les derniers projets simples de leur stratégie. Au cours de l'année, 21 projets ont été déposés et sélectionnés soit en consultation écrite soit en réunion du Comité de suivi. L'instruction a été faite en suivant l'ordre des dépôts : les projets déposés à l'automne 2018 ont été présentés par consultation écrite en mars 2019 ; ceux déposés avant mars 2019 ont été instruits et présentés en juin 2019 au Comité de suivi de Cogné ; les projets déposés avant le 30 juin 2019 ont été instruits et présentés par consultation écrite en septembre 2019 ; enfin deux projets du PITEM Clip ont été définitivement sélectionnés par le Comité de suivi de Nice en décembre 2019. Fin 2019, l'ensemble des plans ont consolidé leur stratégie. Tous ont effectué un événement de lancement destiné à présenter leur stratégie sur les territoires ALCOTRA. Au total les projets de la phase 3 des PITEM et des PITER ont abouti à l'engagement de 34,4 M€ en 2019.

Un appel spécifique sur l'Axe IV pour atteindre les objectifs du programme

En novembre 2018 au Comité de suivi de Chambéry, le programme a validé les contenus d'un troisième appel à projet sur l'Axe IV O.S 4.2 « Education et formation professionnelle » doté d'un montant de 4,2 M€ de FEDER. 20 projets ont été déposés sur l'appel ouvert du 15 janvier au 16 avril 2019 pour un montant global FEDER de 14, 8 M€ et un cout total de 17, 5 M€

Compte tenu du nombre de projets déposés et des contraintes liées à l'instruction des PITEM et PITER, l'Autorité de gestion a fait appel à un prestataire en appui au Secrétariat conjoint, en charge de l'instruction, dans l'analyse des dossiers reçus. L'objectif était aussi d'avoir une analyse thématique pointue sur l'ensemble des dossiers. Les administrations partenaires ont bénéficié d'un temps d'échanges sur chaque dossier avec le cabinet et le Secrétariat conjoint. Le classement des projets intégrant l'ensemble des avis pour sélection est prévu lors du CS d'avril 2020.

Etat d'avancement du programme

Fin 2019, quatre appels à projets ont été effectués avec des objectifs spécifiques et des typologies de projets différents (projets simples et projets intégrés thématiques et territoriaux). A ces projets, s'ajoutent ceux de l'assistance technique déposés au fil de l'eau. 174 projets ont été sélectionnés : 18 au titre du premier appel, 58 au titre du deuxième appel, 37 au titre de la phase 2 PITEM PITER, 21 au titre de la phase 3 PITEM PITER et 40 projets d'assistance technique. 97% du FEDER de la maquette a été alloué, soit 193,1 M€ de FEDER correspondant à 223 M€ de coût total.

Audit système et audits d'opérations

L'année 2019 est celle de l'audit système qui s'est déroulé du 30 septembre au 4 octobre 2019 en 2 phases : 5 entretiens avec les autorités du programme (autorité de gestion, de certification, l'autorité nationale française à Lyon) Deux jours d'audit ont été organisés à Turin pour l'examen de 5 dossiers sélectionnés en présence des instructeurs, de l'autorité de gestion et de l'autorité d'audit. Le rapport provisoire sera transmis à l'autorité de gestion en 2020.

La restitution faite aux autorités du programme, a mis en avant les compétences d'une équipe métier solide à l'AG et au SC, un accompagnement fort des équipes et des projets par le Programme, et a valorisé le choix de l'AG de la dématérialisation complète des dossiers via l'outil Synergie CTE.

Pour les audits d'opération 2019, 12 dossiers ont été audités correspondant à 6 opérations et à un montant de dépenses certifiées de 2, 8 M€. Sur les 12 dossiers audités, 8 audits d'opération ont conduit à des montants irréguliers. L'AG a préparé les mesures correctrices à mettre en place. La CICC a transmis le 28 février 2020 à l'AG les documents finaux annuels validés de l'exercice 2018/2019 (RAC et avis annuel d'audit).

Une communication ciblée sur la valorisation des projets

En 2019, les activités de communication ont été dédiées à la valorisation des projets qu'il s'agisse des résultats des projets clôturés du premier appel, du lancement et de la présentation des stratégies des PITEM et PITER et des projets simples les composant, ou des événements des projets du deuxième appel. Le site Web du programme s'est donc enrichi des pages dédiées aux Plans et a vu son nombre d'utilisateurs doubler par rapport à 2018. Les réseaux sociaux du programme, Facebook et Twitter ont été un outil efficace pour communiquer en temps réel sur les projets et le programme. En une année, ces comptes ont attiré une moyenne de 1200 personnes par jour pour Facebook et 800 pour Twitter. Pour son édition 2019, la cible principale de l'évènement annuel du programme a été le grand public, avec la participation du programme à un évènement de portée mondiale : l'Ultra Trail du Mont Blanc (UTMB), qui s'est tenu le 28 et 29 août au col du Petit Saint Bernard (Commune de La Thuile – Italie). Cet évènement a permis aux coureurs du monde entier et à leurs supporters de découvrir le programme Alcotra.

Vers la nouvelle programmation 2021-2027

La préparation du programme 21-27 a été lancée lors des Comités de suivi sur l'année 2019. La Région Auvergne Rhône-Alpes a été confirmée dans son rôle d'Autorité de gestion sur la période 21-27, avec l'accord unanime du partenariat au Comité de suivi de Nice du 16 décembre 2019. La simplification est un thème récurrent porté aussi bien par la Commission que par le Comité de suivi du programme Alcotra. Pour constituer

un bagage tangible de connaissances cohérent avec cette volonté de simplification, l’Autorité de gestion a commandité plusieurs études réalisées en 2019 ; leurs résultats indiquent des pistes intéressantes pour simplifier les mécanismes du programme (cf. Chapitre 4 du présent rapport). La transition écologique des Alpes portée par la SUERA alimentera également la réflexion du programme sur la période 21-27. Dans le but de déposer le nouveau programme opérationnel en décembre 2020, le partenariat a approuvé le calendrier de travail et la task force dédiée à l’écriture du PO ainsi que les modalités d’organisation proposée par l’AG, dont le recours à un prestataire externe.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AXE PRIORITAIRE

3.1 Vue d'ensemble de la réalisation

| Identificateur | Axe prioritaire | Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes. |
|----------------|---|--|
| #1 | Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées | 4 projets simples ont été présentés lors de la phase 3 des plans intégrés territoriaux et thématique pour un montant FEDER de 4,9 M€. L'engagement de ces projets permet d'absorber 95,89 % de la dotation du programme sur l'axe 1 avec un montant FEDER de 26, 8 M€. 2 de ces projets simples appartiennent à des PITER. L'un est porté par des collectivités locales et associations de petites entreprises. Il a pour cible les petites entreprises du tourisme et se propose de rapprocher les entreprises et les acteurs régionaux de l'innovation. L'autre projet est centré sur l'expérimentation d'un service intégré transfrontalier de smart mobility entre France, Suisse et Italie ; l'originalité du projet est liée à l'utilisation d'un outil spécifique de partenariat pour l'innovation (collaboration public/privé de marché public). Les 2 autres projets simples font partie du PITEM Clip, dont la stratégie a été approuvée en 2018 et reformulée en 2019. L'un concerne l'expérimentation de solutions technologiques innovantes dans le cadre de services aux personnes âgées en milieu rural et de montagne, y compris en favorisant l'émergence de start-ups. L'autre projet est centré sur l'application et le développement de nouvelles technologies afin de favoriser la mobilité partagée en zone peu desservies. L'état d'avancement des 8 projets de l'axe 1 du 2ème appel est conforme aux attentes du programme puisqu'ils affichent un niveau de dépenses certifiées se situant entre 50% et 60% du montant total de leur budget ; ces projets devraient se conclure dans le courant de l'année 2020. Les 18 projets de l'Axe 1 ont permis de verser un montant FEDER de 4,7M€ au 31 décembre 2019. |
| #2 | Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire | 5 projets ont été présentés lors de la phase 3 des plans intégrés territoriaux et thématiques. 4 projets sur l'O.S 2.2 « Prévention des risques » et 1 projet sur l'O.S 2.1 « Changement climatique » pour un montant FEDER de 9,3M€. L'engagement de ces projets permet d'absorber 92,82 % de la dotation du programme sur l'axe 2 avec un montant FEDER de 34, 6 M€. 3 de ces projets simples appartiennent à des PITER qui ont intégré la prévention des risques dans leurs stratégies. 1 projet simple fait partie du PITEM RISK centré sur la mutualisation des modèles de gestion des risques. Le seul projet simple inscrit sur l'O.S 2.1 fait partie d'un |

| Identificateur | Axe prioritaire | Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes. |
|----------------|--|---|
| | | <p>PI TER qui propose une gestion des ressources naturelles comme vecteur du développement économique. L'axe 2 totalise 26 projets : 4 sur le 1er appel, 11 sur le 2ème appel et 11 dans le cadre des PITEM- PITER. Les 4 projets du 1er appel se sont achevés fin 2017 avec un taux de consommation des subventions autour de 95%. Des 11 projets du 2d appel, 7 sont situés sur l'O.S 2.1 « changement climatique » et 4 sur l'O.S 2.2 « Prévention des risques ». Ces projets affichent fin 2019 un niveau de remontée des dépenses inférieures aux attendus du programme. Un rattrapage devrait se faire en 2020. Des 11 projets faisant partis de PITER/PITEM, 10 se situent sur l'O.S 2.2 « préventions des risques » et 1 sur l'O.S 2.1 « changement climatique ». Sur l'O.S 2.2, le PITEM RISK contribue avec 5 projets ; les 5 autres projets font partie de PITER qui ont intégré au développement territorial, la prévention des risques incluant 2 projets de coordination. Les 26 projets de l'axe 2 ont permis de verser un montant FEDER de 7,7 M€ au 31 décembre 2019.</p> |
| #3 | <p>Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte</p> | <p>7 projets simples ont été présentés lors de la phase 3 des plans intégrés territoriaux et thématiques. 4 projets sur l'O.S 3.1 « Patrimoine naturel et culturel », 2 projets sur l'O.S 3.2 « Biodiversité » et 1 projet sur l'O.S 3.3 « mobilité durable » pour un montant FEDER de 12,2 M€. L'engagement de ces projets aboutit à un montant total FEDER programmé de 92,2 M€ sur l'axe 3, supérieur à la dotation prévue par le programme (84,1 M€), et ce conformément à la décision du CS d'Imperia en 2018. 3 des 4 projets simples de l'O.S 3.1, font partie de PITEM. 2 s'inscrivent dans le PITEM MITO dont l'objectif est de consolider une offre de tourisme de plein air tournée vers les marchés européens ; 1 projet appartient au PITEM PACE et propose des modèles de valorisation de sites de différentes époques ; le 4ème projet fait partie du PITER Parcours et prévoit la valorisation de 6 sites de l'espace Montblanc. Les 2 projets simples de l'O.S 3.2 font partie du PITEM Biodivalp centré sur la gestion de la biodiversité. Le projet Biodivconnect veut favoriser une gouvernance transfrontalière des écosystèmes alpins tandis que le projet Geobiodiv recense les habitats menacés, l'impact du changement climatique et des espèces exogènes et les mesures de protection à privilégier. Le seul projet simple qui s'inscrit sur l'O.S 3.3 appartient à un PITER qui a inséré la question de la mobilité durable dans sa stratégie. L'axe 3 totalise 66 projets : 12 projets sur le 1er appel, 27 projets sur le 2d appel, 14 projets simples faisant partie de 3 PITEM et 13 projets</p> |

| Identificateur | Axe prioritaire | Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes. |
|----------------|--|---|
| | | simples faisant partie de PITER. Les 66 projets de l'axe 3 ont permis de verser un montant FEDER de 20,1 M€ au 31 décembre 2019. |
| #4 | Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne | 5 projets ont été présentés lors de la phase 3 des plans intégrés territoriaux et thématiques. 4 projets sur l'O.S 4.1 « services sanitaires et sociaux », 1 projet sur l'O.S 4.2 « éducation et formation » pour un montant FEDER de 6,9M€. L'engagement de ces projets permet d'absorber 77,2 % de la dotation du programme sur l'axe 4 pour un montant FEDER de 28,8 M€. Des 4 projets simples de l'O.S 4.1, 2 font partie de PITER qui intègrent à leurs stratégies, des services d'inclusion sociale ; 2 projets appartiennent au PITEM PROSOL centré sur le développement de modèles de services sociaux et d'assistance médicale en zone rurale par catégories de publics fragilisés. Le projet sur l'O.S 4.2 fait partie d'un PITER qui veut identifier des synergies entre zones côtières transfrontalières marquées par le tourisme et zones internes de montagne et propose des actions de formation en lien avec les profils professionnels liés au tourisme, la rénovation d'habitat, la résilience. L'axe 4 totalise 24 projets : 2 projets sur le 1er appel, 12 projets sur le 2d appel, 5 projets simples faisant partie de PITEM et 5 projets simples faisant partie de PITER. Les 24 projets de l'axe 4 ont permis de verser un montant FEDER de 5,8 M€ au 31 décembre 2019. Les instances du programme ont validé fin 2018 la publication d'un appel à projets sur l'O.S 4.2, « Education et formation » d'un montant de 4,2 M€. 20 projets simples ont été déposés du 15 janvier au 16 avril 2019 pour un montant global FEDER de 14, 8 M€ et un coût total de 17, 5 M€ . Des 20 projets instruits au cours du 2ème semestre 2019, 17 admissibles seront présentés pour sélection au premier Comité de suivi de l'année 2020. |
| #5 | Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions | En 2019, 7 projets ont été présentés pour un montant FEDER de 1, 8 M€ et un cout total de 2, 2 M€. L'engagement de ces projets permet d'absorber 86,8% de la dotation du programme sur l'axe 5 et un montant FEDER de 10,3 M€ sur 11, 9 M€ prévus. Fin 2019, l'assistance technique compte 40 projets ; 4,2 M€ de dépenses ont été remontées soit 35,1 % du montant total programmé, dont 915 491,37 € déclarés par l'AG. Les sept projets programmés en 2019 ont permis de soutenir l'action des administrations partenaires dans la mise en œuvre du programme et en particulier d'assurer la couverture financière d'un chargé d'instruction rattaché au Secrétariat |

| Identificateur | Axe prioritaire | Informations clés sur la réalisation de l'axe prioritaire eu égard aux principaux développements, aux problèmes significatifs et aux mesures prises pour remédier à ces problèmes. |
|----------------|-----------------|--|
| | | <p>conjoint à Turin ; d'organiser l'évènement annuel Alcotra 2019 en concomitance avec l'Ultra Trail du Mont-blanc ; de prendre en charge les couts des activités d'animation liées au programme sur les territoires de la Région Piémont et de la Région Ligurie ; de couvrir l'organisation des différentes instances. Le Plan d'assistance technique a permis également de prendre en charge les couts de l'externalisation des audits du programme, dont la récurrence est annuelle, ainsi que l'étude d'évaluation d'impact du programme Alcotra 2014-2020 qui devrait s'achever en 2020.</p> |

3.2 Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées |
| Priorité d'investissement | 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.1b

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2019 | Observations |
|-----|----------------|--|----------------------|--------------|--------|--|
| F | CO42 | Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux | Organisations | 14,00 | 44,00 | Sur les 24 organismes de recherche impliqués en 2019 dans des projets, on peut citer à titre d'exemple ceux du projet ANTEA qui ont réalisé des analyses microbiologiques et toxicologiques (UNIGE, pour garantir la sécurité d'utilisation), démarré des expériences pour la régulation thermo-hygrométrique des serres (CERSAA, contrôle des paramètres climatiques pour optimiser la productivité des cultures sous serre), défini des protocoles techniques pour la propagation de 40 plantes (CREA, CREAM, IRF), réalisé des tests de séchage pour la production de matériaux de préparation et de transformation des aliments proposés aux producteurs et chefs comme suggestion de nouveaux produits (CREAM). Les résultats des analyses ont été recensés dans des articles scientifiques publiés dans des revues nationales et internationales. |
| S | CO42 | Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux | Organisations | 14,00 | 44,00 | Les projets sélectionnés en 2019 (projets simples des plans PITEM et PITER) comptent un nombre important d'organismes de recherche comme partenaires. |
| F | O.1.1 | Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets | Nombre de structures | 127,00 | 511,00 | Concernant la valeur atteinte en 2019 (404) une part importante est dû au projet INNOV du PITER ALPIMED, qui a plus que doublé les résultats attendus. INNOV renforce l'innovation dans l'économie de montagne et accompagne son développement, à travers la consolidation des liens entre entreprises, acteurs territoriaux, habitants et centres de recherche. Le territoire d'intervention est caractérisé par des structures de dimension réduite sauf exception, ce qui explique le nombre élevé de structures impliquées dans les activités réalisées. INNOV a impliqué 211 structures grâce aux événements de Open Innovation, cafés scientifiques, Boot Camp, questionnaires pour le suivi des besoins en termes d'innovation du territoire : une partie de ces entreprises seront impliquées aussi dans les parcours personnalisés d'accompagnement à l'innovation, qui seront activés en 2020. |
| S | O.1.1 | Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets | Nombre de structures | 127,00 | 316,00 | 6 plans intégrés (sur 12) ont au moins un projet sur cet OS. Parmi ces projets, le plan thématique CLIP et le plan territorial ALPIMED font de l'innovation un des principaux éléments de leur stratégie. Les derniers projets simples des plans approuvés en 2019 apportent donc un nouvel élan à cet objectif spécifique. |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|--|--------|-------|------|------|------|
| F | CO42 | Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux | 20,00 | 15,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| S | CO42 | Investissement productif: nombre d'organismes de recherche participant à des projets de recherche transfrontaliers, transnationaux ou interrégionaux | 33,00 | 20,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| F | O.1.1 | Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets | 107,00 | 42,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| S | O.1.1 | Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets | 284,00 | 80,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées |
| Priorité d'investissement | 1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé |
| Objectif spécifique | I.1 - Accroître les projets d'innovation (notamment des clusters et pôles et des entreprises) et développer services innovants au niveau transfrontalier. |

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.1b.I.1

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2019 Total | 2019 Qualitatif | Observations |
|----------------|--|--|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|--|
| R1.1 | Nombre d'innovations / de services innovants créés | Nombre d'innovations / de services innovants créés | 15,00 | 2013 | 35,00 | 3,00 | | Les projets cofinancés sous l'objectif spécifique 1.1 concernent les projets approuvés dans le cadre du deuxième appel à projet et des plans intégrés. La valorisation de ce résultat sera possible à partir de l'année 2020 avec la clôture des projets du deuxième appel. Pour l'instant, le projet INNOV a activé 3 laboratoires thématiques (Living Lab) sur les thématiques climat, patrimoine et mobilité. Les Living Lab représentent un modèle de collaboration transfrontalière entre centres de recherche, entreprises et collectivités locales, et sont mobilisés pour développer des solutions ou services innovants appliqués à des enjeux stratégiques tels que le changement climatique, le développement territorial et la mobilité. |

| Identificateur | Indicateur | 2018 Total | 2018 Qualitatif | 2017 Total | 2017 Qualitatif | 2016 Total | 2016 Qualitatif | 2015 Total | 2015 Qualitatif |
|----------------|--|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R1.1 | Nombre d'innovations / de services innovants créés | 0,00 | | | | | | | |

| Identificateur | Indicateur | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|--|------------|-----------------|
| R1.1 | Nombre d'innovations / de services innovants créés | | |

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées |
| Priorité d'investissement | 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #1.4c

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2019 | Observations |
|-----|----------------|---|---------------------------------------|--------------|-------|---|
| F | O1.2 | Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux | Nombre de bâtiments publics «pilotes» | 5,00 | 0,00 | Les 2 projets du 2ème appel cofinancés sous l'objectif spécifique 1.2 ont démarré leur mise en œuvre au deuxième semestre 2017. Un troisième projet simple du PITER Pays-Sages commence ses activités en 2019. Il est donc encore tôt pour valoriser des réalisations dans cet OS à ce stade. |
| S | O1.2 | Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux | Nombre de bâtiments publics «pilotes» | 5,00 | 13,00 | Le PITER Pays-Sages s'engage sur un important nombre de bâtiments « pilotes », avec son projet simple « Pays-Ecogetiques » (8 bâtiments) |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|---|-------|------|------|------|------|
| F | O1.2 | Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| S | O1.2 | Nombre de bâtiments publics «pilotes» pour lesquels sont utilisés les éco-matériaux | 13,00 | 5,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées |
| Priorité d'investissement | 4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement |
| Objectif spécifique | I.2 - Développer des modèles innovants dans l'éco-construction des bâtiments publics pour améliorer la performance énergétique |

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #1.4c.I.2

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2019 Total | 2019 Qualitatif | Observations |
|----------------|--|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|--|
| R1.2 | Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes | Nombre de commandes | 245,00 | 2015 | 570,00 | 300,00 | | Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le programme entre 2018 et début 2019. Pour cette raison, la valeur indiquée est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018, référée aux mêmes données. |

| Identificateur | Indicateur | 2018 Total | 2018 Qualitatif | 2017 Total | 2017 Qualitatif | 2016 Total | 2016 Qualitatif | 2015 Total | 2015 Qualitatif |
|----------------|--|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R1.2 | Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes | 300,00 | | | | | | | |

| Identificateur | Indicateur | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|--|------------|-----------------|
| R1.2 | Nombre de commandes publiques qui comprennent l'utilisation d'éco-matériaux sur le territoire ALCOTRA dans les deux ans à partir de la fin des projets pilotes | | |

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire |
| Priorité d'investissement | 5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5a

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2019 | Observations |
|-----|----------------|---|-----------------|--------------|-------|---|
| F | O2.1 | Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques | Nombre d'outils | 15,00 | 8,00 | A titre d'exemple, le projet ARTACLIM a développé un jeu d'indicateurs climatiques autour de la vulnérabilité, l'adaptation et la résilience. L'acteur iiSBE a proposé un premier framework qui a été vérifié, discuté et intégré par les partenaires du projet. Ces indicateurs serviront à la fois pour comprendre les effets locaux du changement climatique (et sensibiliser le grand public), choisir les priorités d'action, et fournir aux outils de gestion de la planification des éléments de suivi et d'évaluation des actions mis en place dans leur cadre. |
| S | O2.1 | Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques | Nombre d'outils | 15,00 | 30,00 | Les projets sélectionnés dans le deuxième appel prévoient un nombre plus important d'outils à développer pour le suivi et la gestion des impacts liés au changement climatique par rapport à ce qui était prévu. |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|---|-------|-------|------|------|------|
| F | O2.1 | Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques | 3,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| S | O2.1 | Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques | 28,00 | 28,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire |
| Priorité d'investissement | 5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes |
| Objectif spécifique | II.1 - Améliorer la planification territoriale des institutions publiques pour l'adaptation au changement climatique |

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5a.II.1

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2019 Total | 2019 Qualitatif | Observations |
|----------------|---|-----------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|---|
| R2.1 | Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique | Nombre d'institutions | 170,00 | 2015 | 500,00 | 250,00 | | Conformément au texte du PC, l'autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le programme entre 2018 et début 2019. Pour cette raison, la valeur indiquée est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018, référée aux mêmes données. |

| Identificateur | Indicateur | 2018 Total | 2018 Qualitatif | 2017 Total | 2017 Qualitatif | 2016 Total | 2016 Qualitatif | 2015 Total | 2015 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R2.1 | Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique | 250,00 | | | | | | | |

| Identificateur | Indicateur | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|
| R2.1 | Nombre d'institutions publiques disposant d'outils de planification territoriale qui se dotent des stratégies d'adaptation au changement climatique | | |

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire |
| Priorité d'investissement | 5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #2.5b

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2019 | Observations |
|-----|----------------|---|-----------------|--------------|-------|---|
| F | O2.2 | Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques | Nombre d'outils | 25,00 | 20,00 | Par rapport aux réalisations de 2018, qui faisaient référence surtout aux projets du premier appel, il n'y a pas de mise à jour des valeurs atteintes, car les projets du deuxième appel s'achèveront en 2020 et seront donc valorisés l'année prochaine. |
| S | O2.2 | Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques | Nombre d'outils | 25,00 | 81,00 | Au 31/12/2019, les projets sélectionnés prévoient un nombre plus important d'outils développés pour la gestion des risques que celui prévu par le programme. A cause en particulier des trois projets simple du plan thématique RISK qui correspondent à 32% de la valeur cible prévue. |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|---|-------|-------|------|------|------|
| F | O2.2 | Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques | 20,00 | 19,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| S | O2.2 | Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques | 73,00 | 42,00 | 8,00 | 8,00 | 0,00 |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire |
| Priorité d'investissement | 5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe |
| Objectif spécifique | II.2 - Augmenter la résilience des territoires ALCOTRA les plus exposés aux risques |

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #2.5b.II.2

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2019 Total | 2019 Qualitatif | Observations |
|----------------|--|---|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|--|
| R2.2 | Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques | Nombre de personnes activement mobilisées | 290,00 | 2013 | 590,00 | 347,00 | | La valeur n'a pas changé depuis 2017. Avec les résultats de 4 projets du premier appel, le programme atteint 50% de la valeur cible du programme. Il s'agit du nombre des opérateurs techniques des différents partenaires dans les secteurs liés à la gestion des risques qui ont participé aux événements spécifiques des projets sur cette thématique (PrévRiskHauteMontagne, PRODIGE, URAMET, ART_UP_WEB). Les projets du deuxième appel ont démarré leur mise en œuvre à partir du deuxième semestre 2017 et se termineront en 2020 : pour cela, de nouvelles valorisations seront mis à jour à partir de l'année prochaine. |

| Identificateur | Indicateur | 2018 Total | 2018 Qualitatif | 2017 Total | 2017 Qualitatif | 2016 Total | 2016 Qualitatif | 2015 Total | 2015 Qualitatif |
|----------------|--|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R2.2 | Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques | 347,00 | | 347,00 | | | | | |

| Identificateur | Indicateur | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|--|------------|-----------------|
| R2.2 | Nombre de personnes activement mobilisées dans les mesures de prévention des risques | | |

| | |
|----------------------------------|--|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
| Priorité d'investissement | 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.4e

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2019 | Observations |
|-----|----------------|--|-------------------------------------|--------------|-------|--|
| F | O3.3 | Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés | Nombre d'initiatives et de services | 10,00 | 24,00 | 15 nouvelles réalisations ont été valorisées pour l'année 2019. A titre d'exemple, le projet Cœur en Mouvement a créé un service de navette hybride dans la vallée de la Clarée " site classé " pour rejoindre une autre navette qui poursuit le trajet vers le fonds de la vallée, de même un service de 12 stations pour e-bike dans les communes de l'Union Montagne de la Voie Lactée avec arceaux, bornes de recharge électrique et panneaux d'information a été mis en place |
| S | O3.3 | Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés | Nombre d'initiatives et de services | 10,00 | 42,00 | Les projets sélectionnés dans le deuxième appel et dans le cadre des PITEM et PITER prévoient un nombre plus important d'initiatives pour la mobilité durable que celui prévu par le programme, avec des objectifs spécifiques dédiés à la mobilité durable. |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|--|-------|-------|------|------|------|
| F | O3.3 | Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés | 9,00 | 1,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| S | O3.3 | Nombre d'initiatives et de services novateurs de mobilité durable développés | 40,00 | 25,00 | 4,00 | 0,00 | 0,00 |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
| Priorité d'investissement | 4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer |
| Objectif spécifique | III.3 - Accroître les actions stratégiques et les plans pour une mobilité dans la zone transfrontalière plus efficace, diversifiée et respectueuse de l'environnement |

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.4e.III.3

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2019 Total | 2019 Qualitatif | Observations |
|----------------|---|----------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|--|
| R3.3 | Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques | Nombre de stratégies | 8,00 | 2013 | 21,00 | 0,00 | | Les projets de l'objectif spécifique 3.3 ont démarré leur mise en œuvre au deuxième semestre 2017 (projets du deuxième appel) ou ont été approuvés en 2018. Il est donc encore tôt pour valoriser des résultats en 2019. |

| Identificateur | Indicateur | 2018 Total | 2018 Qualitatif | 2017 Total | 2017 Qualitatif | 2016 Total | 2016 Qualitatif | 2015 Total | 2015 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R3.3 | Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques | 0,00 | | | | | | | |

| Identificateur | Indicateur | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|
| R3.3 | Nombre de stratégies locales de mobilité durable mises en œuvre et destinées à des groupes cibles spécifiques | | |

| | |
|----------------------------------|---|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
| Priorité d'investissement | 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6c

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2019 | Observations |
|-----|----------------|--|-----------------|--------------|--------|---|
| F | O3.1 | Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés | Nombre zones | 53,00 | 61,00 | Sur les 30 réalisations de 2019, à titre d'exemple le projet Ducs des Alpes a contribué à la restauration et valorisation de deux monuments de l'ancien Duché savoyard qui peuvent ainsi dialoguer au nom d'un passé commun, en annulant les frontières actuelles entre la France et l'Italie. L'Abbaye de Hautecombe en Savoie et le château de la Manta en Piémont, ont achevé les principaux travaux de requalification des monuments prévus : la façade de l'église de l'abbaye d'Hautecombe a été officiellement présentée au public, et la restauration de la Galerie des Grottesques au château de La Manta est terminée. Au cours de l'année 2019 quatre expositions transfrontalières autour du projet Ducs des Alpes ont été réalisées : l'Etouffé des princesses (Château de Chambéry), Ritrovare Meraviglie à La Manta, Ars Regia à Savigliano et Ducs des Alpes à l'abbaye d'Hautecombe. |
| S | O3.1 | Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés | Nombre zones | 53,00 | 191,00 | Les projets sélectionnés prévoient un nombre plus important de zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés par rapport à celui prévu par le programme. Il convient de prendre en compte aussi que l'Axe 3, à travers l'OS 3.1, a été surprogrammé, et représente (en terme de projets) 47% du total des projets approuvés sur les 4 axes du Programme (hors AT) : pour cette raison, la valeur affichée représente quatre fois la valeur cible du Programme. |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|--|--------|--------|-------|-------|------|
| F | O3.1 | Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés | 31,00 | 24,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| S | O3.1 | Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés | 181,00 | 111,00 | 92,00 | 15,00 | 0,00 |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
| Priorité d'investissement | 6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel |
| Objectif spécifique | III.1 - Accroître le tourisme durable sur le territoire ALCOTRA |

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6c.III.1

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2019 Total | 2019 Qualitatif | Observations |
|----------------|---|----------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|---|
| R3.1a | Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine | Nombre des communes | 106,00 | 2013 | 226,00 | 152,00 | | A titre d'exemple, le projet Explor LAB a impliqué toutes les communes du GAL Canavese et du GAL VLCC dans les activités de mapping digital. |
| R3.1b | Satisfaction des touristes | faible, moyen, élevé | moyen | 2011 | élevé | | élevé | Conformément au texte du PC, l'autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats 1 an après la fin des projets. En 2018 l'enquête a pu être menée sur les projets du premier appel à projet ; pour valoriser les résultats des projets du deuxième appel, il faudra attendre leur conclusion prévue en 2020. Pour cette raison, la valeur indiquée est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018, référée aux mêmes données. |

| Identificateur | Indicateur | 2018 Total | 2018 Qualitatif | 2017 Total | 2017 Qualitatif | 2016 Total | 2016 Qualitatif | 2015 Total | 2015 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R3.1a | Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine | 65,00 | | 12,00 | | | | | |
| R3.1b | Satisfaction des touristes | | élevé | | | | | | |

| Identificateur | Indicateur | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|
| R3.1a | Nombre des communes intéressées par les projets de protection et valorisation du patrimoine | | |
| R3.1b | Satisfaction des touristes | | |

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
| Priorité d'investissement | 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #3.6d

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2019 | Observations |
|-----|----------------|---|-----------------|--------------|-------|---|
| F | O3.2 | Nombre d'habitats objet de réhabilitation | Nombre | 39,00 | 8,00 | Le projet Resthalp a valorisé plusieurs réalisations en 2018: la dégradation d'habitats dans les Sites d'Importance Communautaire (SIC) soumis à des pressions anthropiques, ou concernant la diffusion d'espèces exotiques envahissantes problème commun aux deux versants des Alpes. Le projet RestHALp, qui associe des gestionnaires de SIC et des centres de recherche ayant déjà travaillé ensemble, vise à la restauration écologique d'habitats et à la promotion de services écosystémiques dans et autour des SIC. En ce qui concerne les interventions de requalification réalisées en 2019 : le semis de talus écorchés à Pont d'Aël, les travaux d'extirpation de la Renouée de Bohême dans la Réserve naturelle des Iles de St. Marcel, qui intéressent les habitats : 6510-Prairies de fauche de basse altitude, 6210-Pelouses sèches semi-naturelles et 91E0-Forêts alluviales à Alnus. |
| S | O3.2 | Nombre d'habitats objet de réhabilitation | Nombre | 39,00 | 41,00 | En 2019, les projets BIODIV'CONNECT et GEOBIODIV du plan intégré BIODIVALP, ont été approuvés ; ils prévoient respectivement : la mise en œuvre d'une stratégie commune de connectivités écologiques transalpines comme cadre d'interventions partenariales pour la protection et la valorisation de la biodiversité et des écosystèmes ; le développement de méthodologies communes de gestion des problèmes critiques, à travers un réseau commun d'observatoires et des interventions de restauration des habitats. |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|---|-------|-------|-------|------|------|
| F | O3.2 | Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation | 7,00 | 1,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| S | O3.2 | Nombre d'habitats objet d'interventions de réhabilitation | 21,00 | 18,00 | 16,00 | 0,00 | 0,00 |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| | |
|---------------------------|---|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
| Priorité d'investissement | 6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes |
| Objectif spécifique | III.2 - Améliorer la gestion des habitats et des espèces protégées de la zone transfrontalière |

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #3.6d.III.2

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2019 Total | 2019 Qualitatif | Observations |
|----------------|---|---------------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|--|
| R3.2 | Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité | Nombre des plans d'action | 39,00 | 2013 | 65,00 | 0,00 | | Les premiers projets cofinancés sous l'objectif spécifique 3.2 ont démarré leur mise en œuvre fin 2016 (projets du deuxième appel à projet). Il est donc encore tôt pour valoriser des résultats en 2019 car les projets ne sont pas encore achevés. |

| Identificateur | Indicateur | 2018 Total | 2018 Qualitatif | 2017 Total | 2017 Qualitatif | 2016 Total | 2016 Qualitatif | 2015 Total | 2015 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R3.2 | Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité | 0,00 | | | | | | | |

| Identificateur | Indicateur | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|
| R3.2 | Nombre des plans d'action partagés à l'échelle transfrontalière pour la connaissance et la gestion de la biodiversité | | |

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne |
| Priorité d'investissement | 9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière) |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.9e

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2019 | Observations |
|-----|----------------|--|-------------------------------------|--------------|-------|--|
| F | O4.1 | Nombre de services et interventions développés | Nombre de services et interventions | 25,00 | 11,00 | A titre d'exemple le projet Cœur solidaire a valorisé un lieu voué uniquement aux services (Maison de Services au Public) en espace récréatif. Le partenaire CCPM à Aiguebelle, a étendu la mission de services au public avec la création de l'Espace Arts Visuel le Cairn. La CCPM a transformé la Maison de Services au Public à Aiguebelle en renforçant sa composante récréative et sociale, destinée aux jeunes générations, avec , une dimension sociale et artistique incarnée par le Cairn grâce à des des expositions, des ateliers et des rencontres. Un réseau de partenaires a été créé afin d'avoir un impact plus fort et de mettre en place des passerelles entre différents publics. Plusieurs typologies de publics ont été touchés : ceux dit sensibles à la culture (publics scolaires, public de centres de loisirs) et ceux plus éloignés (public d'EPHAD et d'hôpitaux de jour) |
| S | O4.1 | Nombre de services et interventions développés | Nombre de services et interventions | 25,00 | 51,00 | Les projets sélectionnés prévoient un nombre plus important des services objets d'intervention par rapport à celui qui est prévu par le programme. |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|--|-------|-------|-------|------|------|
| F | O4.1 | Nombre de services et interventions développés | 9,00 | 6,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| S | O4.1 | Nombre de services et interventions développés | 37,00 | 13,00 | 11,00 | 2,00 | 0,00 |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| | |
|---------------------------|--|
| Axe prioritaire | #4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne |
| Priorité d'investissement | 9e - Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et l'intégration des communautés par-delà les frontières (CTE-Transfrontalière) |
| Objectif spécifique | IV.1 - Favoriser les services socio-sanitaires pour lutter contre le dépeuplement en zones de montagne et rurales |

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.9e.IV.1

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2019 Total | 2019 Qualitatif | Observations |
|----------------|---|-------------------|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|--|
| R4.1b | Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière | Niveaux 1, 2 et 3 | 29% en niveau 3 | 2015 | 40% en niveau 3 | | 30% en niveau 3 | Conformément au texte du PC, l'Autorité de gestion a prévu de procéder à la mise en œuvre d'une enquête pour collecter les résultats à mi parcours en 2018 et puis en 2023. Les premières données sont disponibles suite à une série d'enquêtes menées par le programme entre 2018 et début 2019. Pour cette raison, la valeur indiquée est la même que celle indiquée dans le RAMO 2018, référée aux mêmes données. |

| Identificateur | Indicateur | 2018 Total | 2018 Qualitatif | 2017 Total | 2017 Qualitatif | 2016 Total | 2016 Qualitatif | 2015 Total | 2015 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R4.1b | Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière | | 30% en niveau 3 | | | | | | |

| Identificateur | Indicateur | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|---|------------|-----------------|
| R4.1b | Niveau de capacité des opérateurs fournissant des services sanitaires, sociaux et d'aide à la personne expérimentés dans la zone transfrontalière | | |

| | |
|----------------------------------|--|
| Axe prioritaire | #4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne |
| Priorité d'investissement | 10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière) |

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #4.10b

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2019 | Observations |
|-----|----------------|---|-----------------|--------------|----------|---|
| F | CO46 | Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières | Persons | 17 139,00 | 2 242,00 | A titre d'exemple, le projet TRANSFOVAAL a organisé des parcours de formation binationaux de " Technicien en transformation agroalimentaire " et " Production transformation et commercialisation des produits fermiers ", ces parcours ont été présentés aux services compétents de la Région Piémont (Direction de la formation professionnelle et certification des compétences) et à la DRAAF PACA, afin d'être réalisés au cours de l'année de formation 2018/2019. |
| S | CO46 | Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières | Persons | 17 139,00 | 8 082,00 | ALCOTRA finance 10 projets sous cet OS, approuvés sur le 2ème appel et les plans intégrés PITER. Un autre appel à projet sur l'Axe 4 a été lancé en 2019, pour sélectionner les projets en 2020. |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|---|----------|----------|----------|------|------|
| F | CO46 | Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières | 1 142,00 | 236,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| S | CO46 | Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières | 7 982,00 | 3 932,00 | 3 294,00 | 0,00 | 0,00 |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

| | |
|----------------------------------|--|
| Axe prioritaire | #4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne |
| Priorité d'investissement | 10b - Investir dans l'éducation, la formation et la formation professionnelle pour l'acquisition de compétences et un apprentissage tout au long de la vie par la création et l'application de systèmes communs d'éducation, de formation professionnelle et de formation (CTE-Transfrontalière) |
| Objectif spécifique | IV.2 - Accroître l'offre éducative et formative et les compétences professionnelles transfrontalières |

Tableau 1: Indicateurs de résultat - #4.10b.IV.2

| Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur de référence | Année de référence | Valeur cible (2023) Total | 2019 Total | 2019 Qualitatif | Observations |
|----------------|--|---|---------------------|--------------------|---------------------------|------------|-----------------|---|
| R4.2 | Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers | Nombre de cours de formation et de parcours | 40,00 | 2013 | 400,00 | 12,00 | | Il s'agit des cours de formations organisés par les projets financés sous l'O.S. 4.2 : pour une ultérieure valorisation il faudra attendre la conclusion des projets du deuxième appel. |

| Identificateur | Indicateur | 2018 Total | 2018 Qualitatif | 2017 Total | 2017 Qualitatif | 2016 Total | 2016 Qualitatif | 2015 Total | 2015 Qualitatif |
|----------------|--|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|------------|-----------------|
| R4.2 | Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers | 12,00 | | | | | | | |

| Identificateur | Indicateur | 2014 Total | 2014 Qualitatif |
|----------------|--|------------|-----------------|
| R4.2 | Nombre de cours de formation et de parcours «professionnalisant» d'enseignement transfrontaliers | | |

Axes prioritaires pour l'assistance technique

| | |
|-----------------|---|
| Axe prioritaire | #5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions |
|-----------------|---|

Tableau 2: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme - #5.Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions

| (1) | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur cible | 2019 | Observations |
|-----|----------------|---|--------------------------|--------------|-------|---|
| F | O5.1 | Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme | Nombre d'ETP | 18,00 | 23,00 | En 2019 les ETP prévues n'ont pas subi de changements par rapport aux données 2018, suite aux modifications du Plan d'Assistance Technique du Comité de Suivi d'Imperia de juillet 2018, destinées à prendre en compte les nécessités spécifiques du Programme. A partir du CS d'Imperia du 2018 les ETP cofinancés par l'Assistance technique ont augmenté et sont passés à 23. |
| S | O5.1 | Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme | Nombre d'ETP | 18,00 | 23,00 | En 2019 les ETP prévues n'ont pas subi de changements par rapport aux données 2018, quand les administrations partenaires et l'Autorité de gestion ont programmé les 23 ETP prévus par le Plan d'Assistance Technique, dont 8,5 ETP permettant aux administrations partenaires de participer activement au programme et à la prise de décision, ainsi qu'à l'animation du territoire. |
| F | O5.2 | Nombre de manifestations pour l'information du programme | Nombre de manifestations | 14,00 | 14,00 | Pour l'édition 2019, la cible principale de l'évènement annuel du programme, organisé conjointement avec la Région Autonome Vallée d'Aoste, a été le grand public ; d'où l'idée d'organiser un évènement annuel valorisant ALCOTRA dans le cadre d'un évènement sportif de portée mondiale : l'Ultra Trail du Mont Blanc (UTMB), qui s'est tenu le 28 et 29 août au col du Petit Saint Bernard (Commune de La Thuille – Italie). Cet évènement a permis aux coureurs du monde entier et leurs supporters de venir découvrir les territoires concernés entre la France et l'Italie et au programme d'accroître sa notoriété vis-à-vis d'un nouveau public : européen (italiens, français, espagnols) et international (israéliens, brésiliens, américains). |
| S | O5.2 | Nombre de manifestations pour l'information du programme | Nombre de manifestations | 14,00 | 14,00 | Un évènement annuel a été réalisé par le Programme en 2019 et organisé par l'Autorité de gestion (Région Auvergne Rhone alpes) |
| F | O5.3 | Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA | Nombre | 1,00 | 1,00 | En 2019, une large place sur le site internet a été dédiée à la valorisation des résultats des projets en clôture du premier appel à projet ainsi qu'auxancements et à la présentation du dispositif PITEM et PITER et des projets simples les composant, sans oublier le suivi des activités et des évènements des projets du deuxième appel à projet. Le site Web du programme s'est donc enrichi des pages dédiées aux Plans et a vu son nombre d'utilisateurs encore doubler par rapport à 2018. En 2019, 34 nouvelles fiches projets fournissant des informations détaillées sur le contenu des projets et sur leur financement européen ont été divulguées sur le site. Une large place est faite à l'actualité : 106 articles ont été publiés sur la page d'accueil en 2019, soit une moyenne de 9 articles par mois. |
| S | O5.3 | Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA | Nombre | 1,00 | 16,00 | Le site Internet du Programme ALCOTRA a été lancé en 2016, il n'y a pas d'autre réalisation prévue sur la période 14-20. |
| F | O5.4 | Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires | Nombre | 5,00 | 6,00 | Dans la continuité des différents moments de formation aux bénéficiaires organisés par l'Autorité de gestion, le Secrétariat conjoint et les administrations partenaires du Programme INTERREG V-A France-Italie ALCOTRA 2014-2020, et compte tenu des questions les plus fréquentes, des fiches thématiques pour les accompagner dans la gestion de leurs projets ont été créées. Suivant le cycle de vie d'un projet, elles aident dans le démarrage, la communication, la remontée des dépenses, la clôture, ou encore sur la gestion des délégataires et seront disponibles au fur et à mesure dans la section « Accompagnement » du site du programme ainsi que dans la section Boîte à outil. En 2019, trois fiches ont été publiées sur les sujets suivants : Lancement du projet ; Compte Synergie CTE ; Communication. |
| S | O5.4 | Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires | Nombre | 5,00 | 5,00 | Pour 2019 le Programme avait prévu la réalisation de deux fiches techniques pour accompagner les porteurs dans la mise en oeuvre des projets, surtout pour ce qui concerne la phase de lancement du projet (qui intéressait, en 2019, la plupart des projets approuvés dans le cadre des plans intégrés approuvé en novembre 2018) et de Synergie CTE (qui intéressait, en 2019, également les nouveaux projets approuvés). |

| (1) | Identificateur | Indicateur | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----|----------------|---|-------|-------|-------|-------|------|
| F | O5.1 | Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme | 23,00 | 19,00 | 17,00 | 10,00 | 2,00 |
| S | O5.1 | Nombre d'ETP cofinancés par l'assistance technique mobilisés pour la bonne mise en oeuvre du programme | 23,00 | 19,65 | 17,00 | 10,00 | 2,00 |
| F | O5.2 | Nombre de manifestations pour l'information du programme | 13,00 | 1,00 | 2,00 | 1,00 | 0,00 |
| S | O5.2 | Nombre de manifestations pour l'information du programme | 13,00 | 1,00 | 2,00 | 1,00 | 0,00 |
| F | O5.3 | Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA | 1,00 | 0,00 | 1,00 | 0,00 | 0,00 |
| S | O5.3 | Réalisation du nouveau site internet ALCOTRA | 1,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| F | O5.4 | Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires | 3,00 | 0,00 | 1,00 | 1,00 | 0,00 |
| S | O5.4 | Réalisation du guide de mise en oeuvre du programme bilingue et de guides techniques pour les bénéficiaires | 3,00 | 0,00 | 1,00 | 1,00 | 0,00 |

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

3.3 Tableau 3: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

| Axe prioritaire | Type d'indicateur | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur intermédiaire pour 2018 - Total | Valeur cible (2023) - Total | 2019 | Observations |
|-----------------|-------------------|----------------|--|----------------------|--|-----------------------------|--------------|---|
| #1 | F | FI | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité | euros | 6175740 | 32 990 066,00 | 4 591 239,36 | Si en 2018 les mesures prises par l'AG ont permis d'atteindre des résultats positifs par rapport au cadre de performance, l'accompagnement des opérations a permis en 2019 une progression de l'avancement de l'indicateur. Une mesure incitative a été approuvée par le Comité de suivi de Cogne en juin 2019 pour ce qui concerne les projets du deuxième appel à projet ; 8 projets (44% des projets approuvés sur l'OS) du 2AAP devraient se conclure en 2020. Ces deux éléments devraient donner un nouvel élan à l'avancement des flux financiers et des certifications. |
| #1 | O | O.1.1 | Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets | Nombre de structures | 10 | 127,00 | 511,00 | En 2018, les structures impliquées par les projets étaient au nombre de 107, la valeur cumulative de l'indicateur en 2019 est de 316 dépassant ainsi la valeur cible. INNOV a impliqué 211 acteurs grâce aux événements de Open Innovation, cafés scientifiques, Boot Camp, questionnaires pour le suivi des besoins en termes d'innovation du territoire a un poids décisif sur la valeur 2019 ; une partie de ces entreprises sera impliquée dans les parcours personnalisés d'accompagnement à l'innovation, qui seront activés en 2020. La crise sanitaire liée au Covid-19 a généré des difficultés dans le suivi qualitatif des indicateurs de réalisation et de résultats 2019, à cause des urgences immédiates et imprévues à gérer par les porteurs. Pour cela, l'AG réalisera un suivi et une analyse plus approfondie en 2020 pour s'assurer de la qualité des indicateurs reportés. |
| #2 | F | FII | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité | euro | 8234320 | 43 986 756,00 | 9 072 550,74 | Si en 2018 les mesures prises par l'AG ont permis d'atteindre des résultats positifs par rapport au cadre de performance, l'accompagnement des opérations a permis en 2019 une progression de l'avancement de l'indicateur par rapport aux certifications totales. Une mesure incitative a été approuvée par le Comité de suivi de Cogne en juin 2019 concernant la levée des seuils pour les projets du deuxième appel à projet ; en outre 11 projets (42% des projets approuvés sur l'OS) du 2AAP devraient s'achever en 2020. Ces 2 éléments devraient donner un nouvel élan à l'avancement des flux financiers et des certifications. |
| #2 | O | O2.1 | Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques | Nombre d'outils | 1 | 15,00 | 8,00 | L'avancement de l'indicateur a progressé, et 5 outils ont été développés en 2019 : le projet ARTACLIM a développé un jeu d'indicateurs climatiques autour de la vulnérabilité, l'adaptation et la résilience. L'acteur iisBE a proposé un premier framework qui a été vérifié, discuté et intégré par les partenaires du projet. Ces indicateurs servent à la fois pour comprendre les effets locaux du changement climatique, et sensibiliser le grand public, choisir les priorités d'action, et fournir des éléments de suivi et d'évaluation des actions mises en place dans la planification. |
| #2 | O | O2.2 | Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques | Nombre d'outils | 2 | 25,00 | 20,00 | Par rapport aux réalisations de 2018, qui font référence surtout aux projets du premier appel, il n'y a pas de mise à jour dans les valeurs atteintes, car les projets du deuxième appel se termineront à partir de 2020 et seront valorisées l'année prochaine. La crise sanitaire liée au Covid-19 a généré des difficultés dans le suivi qualitatif des indicateurs de réalisation et de résultats 2019, à cause des urgences immédiates et imprévues à gérer par les porteurs. Pour cela, l'AG réalisera un suivi et une analyse plus approfondie en 2020 pour s'assurer de la qualité des indicateurs reportés. |

| Axe prioritaire | Type d'indicateur | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | Valeur intermédiaire pour 2018 - Total | Valeur cible (2023) - Total | 2019 | Observations |
|-----------------|-------------------|----------------|---|-------------------------------------|--|-----------------------------|---------------|---|
| #3 | F | FIII | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité | euro | 18572221 | 98 970 198,00 | 20 021 962,42 | Si en 2018 les mesures prises par l'AG ont permis d'atteindre des résultats positifs par rapport au cadre de performance, l'accompagnement des opérations a permis en 2019 une progression de l'avancement de l'indicateur. Une mesure incitative a été approuvée par le Comité de suivi de Cogne en juin 2019 pour ce qui concerne les projets du deuxième appel à projet : 27 projets (41% des projets approuvés sur l'OS) du 2AAP devraient s'achever en 2020. Ces deux éléments devraient donner un nouvel élan à l'avancement des flux financiers et des certifications. |
| #3 | O | O3.1 | Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés | Nombre zones | 4 | 51,00 | 61,00 | L'avancement de l'indicateur a progressé avec 30 réalisations en 2019 et dépassé la valeur cible attendue, il faudra en vérifier la tenue à la conclusion des projets du 2d appel. Le projet Ducs des Alpes a contribué à la restauration et valorisation de deux sites : l'Abbaye de Hautecombe en Savoie et le Castello della Manta en Piémont, ont achevé les principaux travaux de requalification des monuments historiques prévus. |
| #4 | O | CO46 | Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières | Persons | 1715 | 17 139,00 | 2 242,00 | L'avancement de l'indicateur a presque doublé par rapport à 2018 : le projet TRANSFOVAAL a organisé des parcours de formation binationaux de "Technicien en transformation Agroalimentaire" et "Production transformation et commercialisation des produits fermiers". Ces parcours ont été présentés aux services compétents de la Région Piémont (Direction de la formation professionnelle et certification des compétences) et à la DRAAF PACA, afin d'être réalisés au cours de l'année de formation 2018/2019. |
| #4 | F | FIV | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité | euro | 8234320 | 43 986 756,00 | 4 364 127,84 | Si en 2018 les mesures prises par l'AG ont permis d'atteindre des résultats positifs par rapport au cadre de performance, l'accompagnement des opérations a permis en 2019 une progression de l'avancement de l'indicateur. Une mesure incitative a été approuvée par le Comité de suivi de Cogne en juin 2019 pour ce qui concerne les projets du deuxième appel à projet : 12 projets (50% des projets approuvés sur l'OS) du 2AAP devraient s'achever en 2020. Ces deux éléments devraient donner un nouvel élan à l'avancement des flux financiers et des certifications. Un nouvel appel à projet dédié à l'Axe IV a été lancé par le Programme, pour contribuer à l'atteinte du cadre de performance. |
| #4 | O | O4.1 | Nombre de services et interventions développés | Nombre de services et interventions | 2 | 25,00 | 11,00 | Par rapport aux services déjà décrits dans le RAMO 2018, à titre d'exemple le projet Cœur solidaire a valorisé un lieu traditionnellement voué à l'accès aux services (Maison de Service au Public) comme espace de valeur récréative et d'échanges sociaux. |

| Axe prioritaire | Type d'indicateur | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----------------|-------------------|----------------|--|----------------------|---------------|--------------|------|------|------|
| #1 | F | FI | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiée par cette autorité | euros | 4 361 339,83 | 0,00 | | | |
| #1 | O | O.1.1 | Nombre de structures, issues de la somme des entreprises, acteurs intermédiaires (par ex. cluster), centres de recherche, administrations publiques, etc., qui participent aux projets | Nombre de structures | 107,00 | 42,00 | | | |
| #2 | F | FII | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité | euro | 5 373 459,04 | 687 871,65 | | | |
| #2 | O | O2.1 | Nombre d'outils développés pour le suivi et la gestion des impacts liés aux changements climatiques | Nombre d'outils | 3,00 | 0,00 | | | |
| #2 | O | O2.2 | Nombre d'outils (matériels et immatériels) développés pour la gestion des risques | Nombre d'outils | 20,00 | 19,00 | | | |
| #3 | F | FIII | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de | euro | 12 559 983,34 | 4 611 688,60 | | | |

| Axe prioritaire | Type d'indicateur | Identificateur | Indicateur | Unité de mesure | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | 2014 |
|-----------------|-------------------|----------------|---|-------------------------------------|--------------|--------|------|------|------|
| | | | Certification et certifiées par cette autorité | | | | | | |
| #3 | O | O3.1 | Nombre zones, sites, itinéraires réhabilités et/ou restaurés et/ou valorisés | Nombre zones | 31,00 | 24,00 | | | |
| #4 | O | CO46 | Marché du travail et formation: Nombre de participants à des programmes communs d'éducation et de formation soutenant l'emploi des jeunes, les possibilités éducatives et l'enseignement supérieur et professionnel par-delà les frontières | Persons | 1 142,00 | 236,00 | | | |
| #4 | F | FIV | Montant total des dépenses éligibles enregistrées dans le système comptable de l'Autorité de Certification et certifiées par cette autorité | euro | 1 973 517,67 | 0,00 | | | |
| #4 | O | O4.1 | Nombre de services et interventions développés | Nombre de services et interventions | 9,00 | 6,00 | | | |

3.4. Données financières

Tableau 4: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

Telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans le tableau 16 du modèle pour les programmes de coopération relevant de l'objectif

| Axe prioritaire | Fonds | Base de calcul | Financement total | Taux de cofinancement | Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Proportion de l'allocation totale couverte par les opérations sélectionnées | Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion | Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires | Nombre d'opérations sélectionnées |
|----------------------|--------------|----------------|-----------------------|-----------------------|--|---|---|--|--|-----------------------------------|
| #1 | FEDER | Total | 32 990 066,00 | 85,00 | 31 632 931,04 | 95,89% | 30 995 057,57 | 7 739 715,00 | 23,46% | 18 |
| #2 | FEDER | Total | 43 986 756,00 | 85,00 | 40 829 820,07 | 92,82% | 40 455 812,43 | 11 164 382,74 | 25,38% | 26 |
| #3 | FEDER | Total | 98 970 198,00 | 85,00 | 108 901 100,25 | 110,03% | 107 628 522,44 | 29 045 942,16 | 29,35% | 66 |
| #4 | FEDER | Total | 43 986 756,00 | 85,00 | 33 965 894,20 | 77,22% | 32 690 817,25 | 7 897 721,75 | 17,95% | 24 |
| #5 | FEDER | Total | 14 038 326,00 | 85,00 | 12 194 725,00 | 86,87% | 12 194 725,00 | 915 491,37 | 6,52% | 40 |
| Total | FEDER | | 233 972 102,00 | 85,00 | 227 524 470,56 | 97,24% | 223 964 934,69 | 56 763 253,02 | 24,26% | 174 |
| Total général | | | 233 972 102,00 | 85,00 | 227 524 470,56 | 97,24% | 223 964 934,69 | 56 763 253,02 | 24,26% | 174 |

Le cas échéant, le recours à une éventuelle contribution des pays tiers qui participent au programme de coopération doit être indiqué (par exemple, IAP et IEV, Norvège, Suisse)

| |
|--|
| |
|--|

Tableau 5: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention

Telle que définie dans le tableau 2 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières) et dans les tableaux 6 à 9 du modèle pour les programmes de coopération

| Axe prioritaire | Fonds | Domaine d'intervention | Forme de financement | Dimension territoriale | Mécanisme d'application territorial | Dimension «objectif thématique» | Thème secondaire FSE | Dimension économique | Dimension «localisation» | Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien | Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion | Nombre d'opérations sélectionnées |
|-----------------|-------|------------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|----------------------|----------------------|--------------------------|--|---|--|-----------------------------------|
| #1 | FEDER | 013 | 01 | 04 | 03 | 04 | | 24 | FR71 | 5 824 810,30 | 5 671 399,46 | 2 333 007,52 | 3 |
| #1 | FEDER | 062 | 01 | 04 | 03 | 01 | | 24 | FR71 | 25 808 120,74 | 25 323 658,11 | 5 406 707,48 | 15 |
| #2 | FEDER | 087 | 01 | 07 | 03 | 05 | | 24 | FR71 | 13 015 410,76 | 12 771 708,12 | 4 329 929,48 | 8 |
| #2 | FEDER | 088 | 01 | 07 | 03 | 05 | | 24 | FR71 | 27 814 409,31 | 27 684 104,31 | 6 834 453,26 | 18 |
| #3 | FEDER | 043 | 01 | 04 | 03 | 04 | | 24 | FR71 | 10 336 623,31 | 10 336 623,31 | 1 036 653,48 | 6 |
| #3 | FEDER | 085 | 01 | 04 | 03 | 06 | | 24 | FR71 | 14 084 455,24 | 14 077 708,75 | 2 304 622,01 | 8 |
| #3 | FEDER | 094 | 01 | 04 | 03 | 06 | | 24 | FR71 | 84 480 021,70 | 83 214 190,38 | 25 704 666,67 | 52 |
| #4 | FEDER | 112 | 01 | 03 | 03 | 09 | | 24 | FR71 | 19 904 483,18 | 19 241 077,77 | 3 417 080,46 | 14 |
| #4 | FEDER | 118 | 01 | 03 | 03 | 10 | | 24 | FR71 | 14 061 411,02 | 13 449 739,48 | 4 480 641,29 | 10 |
| #5 | FEDER | 121 | 01 | 07 | 07 | | | 24 | FR71 | 11 184 305,00 | 11 184 305,00 | 676 138,57 | 29 |
| #5 | FEDER | 122 | 01 | 07 | 07 | | | 24 | FR71 | 382 620,00 | 382 620,00 | 0,00 | 3 |
| #5 | FEDER | 123 | 01 | 07 | 07 | | | 24 | FR71 | 627 800,00 | 627 800,00 | 239 352,80 | 8 |

Tableau 6: Coût cumulé de tout ou partie d'une opération mise en œuvre en dehors de la partie de la zone couverte par le programme qui appartient à l'Union

| 1. Opération (2) | 2. Montant du soutien du FEDER(1) envisagé pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, sur la base de certaines opérations | 3. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 2 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100) | 4. Dépenses éligibles au soutien du FEDER engagées dans tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union, déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion | 5. Part de la dotation financière totale pour tout ou partie d'une opération mise en œuvre dans la zone couverte par le programme, mais située en dehors de l'Union (%) (colonne 4 / montant total alloué au soutien du FEDER au niveau du programme * 100) |
|--|---|--|---|--|
| A2E | 186 972,48 | 0,09% | 190 538,75 | 0,10% |
| ACTION VISION 4 | 167 256,20 | 0,08% | 84 083,07 | 0,04% |
| ANTEA | 107 865,00 | 0,05% | 38 871,15 | 0,02% |
| ART_UP_WEB | 60 847,25 | 0,03% | 59 556,45 | 0,03% |
| Borderscapes | 71 459,50 | 0,04% | 70 648,50 | 0,04% |
| ECO-BATI | 83 087,50 | 0,04% | 70 877,86 | 0,04% |
| HABIT.A | 73 529,00 | 0,04% | 0,00 | |
| INFORMAPLUS | 77 662,38 | 0,04% | 24 626,21 | 0,01% |
| MITIMPACT | 81 578,75 | 0,04% | 44 552,55 | 0,02% |
| Mi.Mo | 10 811,15 | 0,01% | 0,00 | |
| Progetti di coordinamento e di comunicazione | 36 167,50 | 0,02% | 0,00 | |
| RESBA | 305 525,70 | 0,15% | 187 835,94 | 0,09% |
| RISK-ACT | 152 511,25 | 0,08% | 0,00 | |
| RISK-COM | 123 165,00 | 0,06% | 0,00 | |
| RISK-FOR | 63 750,00 | 0,03% | 0,00 | |
| RISK-GEST | 104 779,50 | 0,05% | 0,00 | |
| RISQ'EAU | 32 408,94 | 0,02% | 0,00 | |
| RISVAL | 175 260,10 | 0,09% | 116 511,37 | 0,06% |
| RestHalp | 119 226,95 | 0,06% | 112 351,35 | 0,06% |
| TdG | 152 683,80 | 0,08% | 0,00 | |
| URMET | 85 000,00 | 0,04% | 84 049,13 | 0,04% |
| e-Rés@mont | 83 980,45 | 0,04% | 79 701,90 | 0,04% |

- (1) Le soutien du FEDER est fixé dans la décision de la Commission relative au programme de coopération correspondant.**
- (2) Conformément aux plafonds définis à l'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013 et sous réserve de ceux-ci.**

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Lancé fin 2018, le **bilan évaluatif** du programme 2014-2020 répond à la question générale suivante : « *Sur la base du niveau d'avancement du programme, quel bilan peut-on faire des modalités d'organisation et des processus de mise en œuvre, internes et externes, du programme ?* ». Il porte sur la gouvernance, les modalités de sélection et de mise en œuvre des projets ainsi que sur les outils d'accompagnement mis en place pour aider les porteurs des projets. L'étude est déclinée en 3 volets : analyse des processus internes, analyse des processus externes ; instruments spécifiques de mise en œuvre. La méthode de travail s'appuie sur l'analyse des documents du programme et des projets sélectionnés et des entretiens effectués par catégories d'acteurs (structures du programme et bénéficiaires du programme). L'ensemble des données collectées a permis aux évaluateurs d'identifier les points de faiblesse et les points de force des méthodologies choisies dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Sur la base de ce bilan les évaluateurs ont avancé des recommandations par rapport à la programmation 2021-2027 en tenant compte du positionnement des acteurs par rapport aux méthodologies existantes.

Ces éléments, reportés ci-après, permettent d'orienter la réflexion du partenariat et de suggérer des pistes d'amélioration pour la programmation 2021-2027.

Gestion des appels à projets : est satisfaisante, à noter que celui des PITEM et PITER a impliqué toutes les instances et a demandé plus de temps que les autres typologies d'appel à projets.

Communication aux porteurs des projets : est satisfaisante, prévoir de renforcer les actions de communication vers les territoires et les porteurs et un encadrement constant des informations de la part de l'AG/SC aux animateurs territoriaux actifs dès le début de la future programmation.

Processus d'instruction : est satisfaisant mais complexe, puisqu'il implique une chaîne d'acteurs et une forte implication des territoires ; prévoir de simplifier la chaîne des acteurs pour réduire la durée de l'instruction, de proposer quelques critères d'évaluation pour les services techniques des Régions et départements, d'introduire la possibilité pour les instances de suggérer des améliorations aux projets.

Suivi financier et contrôles : est satisfaisant, la dématérialisation a permis une meilleure gestion et un suivi des informations fluide, elle répond aux attentes de la CE ; prévoir de renforcer les outils d'accompagnement des contrôleurs de 1er niveau et des bénéficiaires (manuels, formations) ; prévoir d'ajuster le système d'information Synergie-CTE sur les spécificités du programme et du système SIFA ;

Suivi des réalisations et des résultats des projets sélectionnés : est satisfaisant, le suivi est assuré par le SC qui s'appuie sur les rapports d'avancement et les rapports annuels, ainsi qu'un rapport final. Les indicateurs de résultats et de réalisation liés à la mise en œuvre des projets sont les principaux critères d'évaluation ;

Localisation de l'AG et du SC : est satisfaisante, la localisation sur des territoires différents de l'AG et SC est partagée par tous les acteurs ; prévoir de renforcer dans l'avenir le partage des tâches et les

responsabilités de chaque structure ;

Rapport aux bénéficiaires potentiels et ceux de projets approuvés : l'enquête auprès des bénéficiaires relève la satisfaction des bénéficiaires ; prévoir dans l'avenir des actions de soutien en amont du dépôt de dossier et des moments de formations pendant la mise en œuvre des projets.

Le bilan évaluatif a été partagé avec l'ensemble des administrations partenaires en mai 2019 lors d'une réunion de tous les techniciens des administrations partenaires du programme à Turin. L'AG et le cabinet d'étude ont présenté les conclusions de l'analyse dans le cadre d'un atelier organisé avec l'appui d'Interact, afin de lancer la réflexion sur les améliorations à apporter sur la prochaine programmation 2021-27.

L'étude sur **la structuration du programme 2021-2027** dont le cahier des charges a été présenté à Gap en octobre 2018, a été lancée début 2019. Elle a pour objectif d'identifier une structuration et un mode de fonctionnement du programme susceptibles de renforcer l'efficacité de sa gestion en partant des constats et des espaces d'amélioration observés sur la période de programmation 2014-2020.

L'étude repose sur 3 volets : consultation des parties prenantes sur les modes de gestion sur la période 14-20, identification et benchmark des bonnes pratiques utilisées par d'autres programmes et degré de transférabilité à Alcotra, faisabilité de tels transferts sur le programme Alcotra 21-27. La méthode de travail s'appuie donc sur une analyse des documents de programme et des résultats du bilan évaluatif Alcotra 2014-2020, une enquête par questionnaire et par entretien des parties prenantes, une analyse benchmark pour identifier des bonnes pratiques, une évaluation des conditions de transférabilité de certaines bonnes pratiques vers Alcotra.

La restitution de l'enquête par questionnaire et entretiens auprès des parties prenantes au Comité de suivi de Nice du 16 décembre 2019 a permis aux administrations partenaires de s'exprimer sur quels espaces d'amélioration des processus existants orienter la phase de benchmarking de l'étude. L'objectif étant d'identifier des propositions concrètes pour de nouvelles modalités de travail dans le cadre de la programmation 21-27. Les processus existants suivants ont été retenus :

1) Appel à projets (en une ou plusieurs phases, en continu) ; 2) typologie de projets (simples, complexes, microprojets, expérimentaux, pilotes) ; 3) sélection et notation (modalités de sélection, organisation des instances pour la prise de décision) ; 4) instruction (partenariale, du SC, avec mobilisation des services régionaux ou départementaux) ; 5) indicateurs ; 6) contrôle de premier niveau (internalisation ou externalisation) ; 7) capitalisation ; 8) animation territoriale.

Le benchmarking effectué sur 12 programmes a permis de recenser des pratiques susceptibles de répondre en tout ou pour partie aux espaces d'améliorations envisagés lors de la phase précédente.

Les bonnes pratiques fonctionnelles classées par thématique (gouvernance, gestion, programmation, sélection et instruction, typologie de projets, communication interne et externe et animation, suivi des réalisations et financier des projets, capitalisation) et par degré de transférabilité vers Alcotra (non transférable, facilement transférable, difficilement transférable, moyennement transférable), constituent un

bagage de connaissances sur lequel l'AG et les acteurs du programme peuvent s'appuyer pour co-construire les modes d'organisation et de fonctionnement du programme 21-27.

Les propositions de scénarii d'organisation pour la période 21-27 s'appuient donc à la fois sur le retour d'expériences des parties prenantes, l'analyse des solutions de gestion adoptées par des programmes similaires à Alcotra et leurs degrés de transférabilité à Alcotra, les objectifs d'amélioration partagés par les instances en décembre 2019. L'analyse avantage/inconvénient des solutions envisagées et leurs conditions de mise en œuvre seront présentés en mars 2020 à tout le partenariat.

L'évaluation d'impact du programme de coopération transfrontalière Interreg V – A France - Italie ALCOTRA 2014-2020 vise à comprendre dans quelle mesure les évolutions survenues au sein de l'aire de coopération peuvent être attribuées de manière crédible aux activités menées par le Programme.

L'étude a été lancée à fin mars 2019 et a débuté en juillet 2019.

Les évaluations dites d'impact ont pour objet d'évaluer les premiers effets réels des opérations financées d'une part, et la contribution des aides FEDER. Elles renseignent sur les mécanismes qui ont œuvré en faveur et en défaveur des résultats obtenus, les effets attendus mais également inattendus des projets réalisés.

Pour être utiles et de qualité, ces évaluations sont ciblées sur des thèmes et des questions précises, en lien direct avec les changements attendus définis lors de la préparation du PC. Ainsi, les conclusions des évaluations sont assurément opérationnelles pour mettre en place les moyens nécessaires à l'accomplissement de ces changements cibles.

Au nombre de quatre, les évaluations d'impact reprennent les 4 axes prioritaires du PC et couvrent donc l'ensemble des objectifs spécifiques du PC

Fin 2019, les étapes 1 à 3 de l'étude ont été réalisées. Début d'année 2020, l'étape 4 a été lancée. Pour se faire, 14 projets ont été contactés dans le cadre d'une étude de cas et un tutorial a été inséré sur le site du programme pour guider les porteurs de projet dans la rédaction du questionnaire envoyé à tous les bénéficiaires.

Le rapport intermédiaire prévu fin mai 2020 donnera à l'AG et aux instances des informations utiles pour la rédaction du futur programme.

| Nom | Fonds | Du mois de | De l'année | Au mois de | À l'année | Type d'évaluation | Objectif thématique | Thème | Constatations |
|-----|-------|------------|------------|------------|-----------|-------------------|---------------------|-------|---------------|
|-----|-------|------------|------------|------------|-----------|-------------------|---------------------|-------|---------------|

5. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

L'avancement des projets est un aspect central de la gestion du programme, la mise en œuvre des opérations ne suit pas toujours les calendriers annoncés par les porteurs et impacte l'ensemble des variables de suivi du programme : flux financiers, seuil de dégagement d'office, cadre de performance, indicateurs. Ces aspects ont été pris en compte en 2018 afin de satisfaire aux attendus du programme ; de même l'année 2019 a requis certains ajustements de la part de l'Autorité de gestion.

1. Réalisation des projets du 2d appel

Comme constaté en 2018, les 58 projets du 2d appel n'avancent pas tous de la même façon dans la mise en œuvre de leurs activités. En 2018, l'Autorité de gestion avait alerté à plusieurs reprises les administrations partenaires et les bénéficiaires des projets pour que l'ensemble des parties prenantes se mobilisent pour assurer des flux financiers conformes aux attentes du programme. Plusieurs actions de sensibilisation en direction des bénéficiaires avaient été entreprises et les administrations partenaires régulièrement informées.

Particulièrement vigilante sur la fluidité des flux financiers, l'Autorité de gestion a fait un bilan de l'état d'avancement des projets du 2d appel au 15 mars 2019, afin de cerner la situation et proposer des actions structurelles aux administrations partenaires.

Plusieurs propositions ont été faites aux Comités de suivi de Cogne (juin 2019) et Nice (décembre 2019) afin de renforcer le suivi des projets, garantir la réalisation des opérations, accroître les flux financiers liés au 2d appel et assurer les montants adéquats au seuil de dégagement d'office pour l'année 2020.

Sur propositions de l'Autorité de gestion, plusieurs mesures ont été validées par les instances, à savoir :

- Suppression du seuil de 20 % pour la remontée des dépenses du 15 mars 2020 ; cette mesure incitative exceptionnelle à l'attention des bénéficiaires des projets du 2d appel autorise le paiement d'un acompte FEDER aux bénéficiaires sans attendre la remontée de dépenses finale pour des projets dont la conclusion est prévue en 2020 ;
- Acceptation de toute demande de prorogation de deux mois des délais de réalisation du projet, sans consultation préalable des administrations partenaires et des services techniques, pour tous les projets du 2d appel, permettant aux projets de résorber le retard accumulé et à l'AG d'alléger les procédures tout en sécurisant les opérations de clôtures des opérations prévues en 2020 ;
- Accompagnement dès le mois d'octobre 2019 par les instructeurs du SC de l'ensemble des projets du 2d appel afin de les mobiliser sur une remontée des dépenses importante au 15 mars 2020, et consolider les flux financiers attendus dans l'optique du dégagement d'office 2020 ;
- Accompagnement spécifique dès le mois de juin 2019 par le SC, les animateurs territoriaux et les administrations partenaires des projets enregistrant un retard dans l'exécution financière et matérielle des activités afin de cerner les problèmes rencontrés et soutenir la réalisation de ces opérations dans les délais prévus.

L'état d'avancement de la remontée des dépenses au 31 décembre 2019 des projets du 2d appel, permet de

relever une amélioration des flux financiers pour la majorité des projets.

1. Projet de coordination et de communication des Pitem et Piter présentés en 2018 :

Dans le cadre des PITEM et des PITER, le projet de coordination et communication prévoit des activités communes de communication ainsi qu'un plan d'évaluation. L'instruction des projets simples de coordination et de communication effectuée par la responsable communication du SC a mis en évidence des points de faiblesse dans les activités de communication prévues dans ces projets.

Sur la base de ce constat et dans le cadre de l'accompagnement des PITER et PITEM, l'AG et le SC ont donc proposé un moment d'accompagnement collectif sur les attentes du programme par rapport à la communication et l'application de principes de base à des actions déjà prévues dans les PCC.

Dans ce but, le groupe communication liés aux instances a fait un point en novembre 2018 pour échanger sur les approches à privilégier et les actions proposées. A cette occasion il a été choisi de faire 2 sessions séparées, l'une pour les PITER et l'autre pour les PITEM puisque communiquer un territoire est bien différent de communiquer une thématique. La communication des PITER, plutôt orientée vers le développement local, doit se baser sur une connaissance affirmée des territoires et des influenceurs médiatiques, politiques, économiques et sociaux qui les composent. Les PITEM se situent à un niveau de gouvernance territoriale plus ample et doivent travailler sur des exigences de communication institutionnelles et sur un sujet particulier (santé, environnement, risques). De même il a été décidé de réserver ces sessions de formation en priorité au référent opérationnel de la communication de chaque plan. Les deux sessions se sont déroulées sur une journée :

- La matinée dédiée aux rappels des exigences du programme et aux fondamentaux d'un plan de communication
- L'après-midi consacrée aux ateliers pratiques.

Au total 60 personnes ont pris part aux deux sessions et la totalité des Plans ont participé.

L'AG/SC évalueront à mi-parcours (fin 2020) l'opportunité de reproposez une journée similaire sur d'autres aspects liés à la mise en œuvre des Plans.

1. Contrôle de premier niveau et formation des contrôleurs

L'Autorité de gestion a alerté à plusieurs reprises les administrations partenaires italiennes et l'Autorité nationale française, sur la nécessité d'avoir une certification des dépenses et un contrôle de premier niveau aptes à sécuriser le programme et les audits. Les résultats de l'audit d'opération en 2019 confirment la nécessité d'un suivi et d'un accompagnement continu des contrôleurs de premier niveau.

Depuis le début de la programmation, plusieurs actions de formation ont été proposées par l'AG/SC aux administrations partenaires pour renforcer les compétences des contrôleurs de premier niveau en France et en Italie. En 2019, 3 sessions de formation ont été tenues : 2 à Lyon, le 11 mars et le 11 juillet 2019 ; 1 à Turin, le

18 mars 2019. Chaque session vise à donner aux contrôleurs de premier niveau, le cadre de référence de leur action : règles d'éligibilité des dépenses, modalités opérationnelles à respecter, utilisation du système synergie CTE, etc.

Les supports pédagogiques sont envoyés à tous les participants, qui bénéficient ainsi d'un guide.

5. Points d'attention pour l'année 2020

Dès 2019, l'Autorité de gestion et le partenariat ont envisagées des mesures destinées à anticiper des flux financiers adéquats et conformes au seuil de dégagement d'office à atteindre en 2020. L'année 2020 sera caractérisée par un accompagnement renforcé des projets afin d'assurer la clôture des activités des projets du 2d appel et les flux financiers compatibles avec leurs conclusions.

b) FACULTATIF POUR LES RAPPORTS ALLÉGÉS, autrement, cela figurera au point 9.1. Une évaluation afin de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctives prises ou prévues, le cas échéant.

| |
|--|
| |
|--|

6. RÉSUMÉ A L'INTENTION DES CITOYENS [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 9, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Un résumé du contenu des rapports annuels et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe aux rapports annuels et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents.

7. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

8. PROGRÈS DANS LA PRÉPARATION ET LA RÉALISATION DES GRANDS PROJETS ET DES PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 3, POINT B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

8.1. Grands projets

Tableau 7: Grands projets

| Projet | CCI | Statut du GP | Investissements totaux | Coûts totaux éligibles | Date de notification/présentation prévue | Date d'accord/approbation tacite par la Commission | Date prévue pour le début de la mise en œuvre | Date d'achèvement prévue | Axes prioritaires/priorités d'investissement | État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible) | État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet | Principales réalisations | Date de signature du premier marché de travaux (1) | Observations |
|--------|-----|--------------|------------------------|------------------------|--|--|---|--------------------------|--|--|--|--------------------------|--|--------------|
|--------|-----|--------------|------------------------|------------------------|--|--|---|--------------------------|--|--|--|--------------------------|--|--------------|

(1) En cas d'opérations mises en œuvre dans le cadre de structures PPP, la signature du contrat de PPP entre l'organisme public et l'organisme privé [article 102, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013].

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face.

| |
|--|
| |
|--|

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme de coopération.

| |
|--|
| |
|--|

8.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

| |
|--|
| |
|--|

Tableau 8: Plans d'action communs (PAC)

| Intitulé du PAC | CCI | Phase de mise en œuvre du PAC | Coûts totaux éligibles | Total du soutien public | Contribution du PAC | PO | Axe prioritaire | Type de PAC | Présentation [prévue] à la Commission | Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre | Fin [prévue] | Principales réalisations et principaux résultats | Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission | Observations |
|-----------------|-----|-------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------|----|-----------------|-------------|---------------------------------------|---|--------------|--|---|--------------|
|-----------------|-----|-------------------------------|------------------------|-------------------------|---------------------|----|-----------------|-------------|---------------------------------------|---|--------------|--|---|--------------|

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

| |
|--|
| |
|--|

9. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLES 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 ET ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

9.1 Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

| | |
|-----------------|--|
| Axe prioritaire | #1 - Axe prioritaire I : Innovation appliquée - Transfert de l'innovation et des technologies appliquées |
|-----------------|--|

| |
|--|
| |
|--|

| | |
|-----------------|--|
| Axe prioritaire | #2 - Axe prioritaire II : Environnement mieux maîtrisé - Augmentation de la résilience du territoire |
|-----------------|--|

| |
|--|
| |
|--|

| | |
|-----------------|--|
| Axe prioritaire | #3 - Axe prioritaire III : Attractivité du territoire - Conservation environnementale et valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte |
|-----------------|--|

| |
|--|
| |
|--|

| | |
|-----------------|---|
| Axe prioritaire | #4 - Axe prioritaire IV : Inclusion sociale et citoyenneté européenne - Favoriser l'installation et la permanence de familles et de personnes en zones rurales et de montagne |
|-----------------|---|

| |
|--|
| |
|--|

| | |
|-----------------|---|
| Axe prioritaire | #5 - Axe prioritaire V : Assistance technique - Garantir la gestion efficace du programme et la qualité des interventions |
|-----------------|---|

| |
|--|
| |
|--|

9.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» dans le programme de coopération et les opérations [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point d), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures spécifiques en vue de tenir compte des principes définis à l'article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif à la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination, comprenant, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir la non-discrimination, en particulier celles concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les modalités mises en œuvre pour garantir l'intégration de la dimension du genre dans le programme de coopération et les opérations

| |
|--|
| |
|--|

9.3 Développement durable [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 14, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Une évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte des principes définis à l'article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013 relatif au développement durable, y compris, le cas échéant, en fonction du contenu et des objectifs du programme de coopération, une vue d'ensemble des mesures spécifiques prises pour promouvoir le développement durable conformément à cet article

| |
|--|
| |
|--|

9.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Montant calculé du soutien à apporter aux objectifs liés au changement climatique sur la base des données financières cumulées par catégorie d'intervention dans le tableau 7

| Axe prioritaire | Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR) | Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%) |
|------------------------|--|--|
| #1 | 4 951 088,74 | 17,66% |
| #2 | 20 519 997,98 | 54,88% |
| #3 | 8 303 166,68 | 9,87% |
| Total | 33 774 253,40 | 16,98% |

| |
|--|
| |
|--|

9.5 Rôle des partenaires dans la réalisation du programme de coopération [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n°1303/2013 et article 14, paragraphe 4, premier alinéa, point c), du règlement (UE) n° 1299/2013]

Évaluation de la mise en œuvre des mesures en vue de tenir compte du rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013, y compris la participation des partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme de coopération

| |
|--|
| |
|--|

10. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) No 1299/2013

10.1 Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations;

| |
|--|
| |
|--|

| Statut | Nom | Fonds | Année de finalisation de l'évaluation | Type d'évaluation | Objectif thématique | Thème | Constatations (en cas d'exécution) | Suivi (en cas d'exécution) |
|--------|-----|-------|---------------------------------------|-------------------|---------------------|-------|------------------------------------|----------------------------|
|--------|-----|-------|---------------------------------------|-------------------|---------------------|-------|------------------------------------|----------------------------|

10.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

| |
|--|
| |
|--|

11. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION [ARTICLE 14, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C) ET F), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1299/2013]

11.1. Progrès dans la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme de coopération

| |
|--|
| |
|--|

11.2 Progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer la capacité des autorités et des bénéficiaires de gérer et d'utiliser le FEDER

| |
|--|
| |
|--|

11.3 Contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes (le cas échéant)

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1299/2013, considérant 19, article 8, paragraphe 3, point d) sur le "Contenu, adoption et modification des programmes de coopération" et l'article 14, paragraphe 4), deuxième alinéa, point c) sur les "Rapports de mise en œuvre", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

| |
|--|
| |
|--|

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

11.4 Progrès réalisés dans la mise en œuvre d'actions dans le domaine de l'innovation sociale

| |
|--|
| |
|--|

13. UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

| |
|--|
| |
|--|

14. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

| |
|--|
| |
|--|

DOCUMENTS

| Intitulé du document | Type de document | Date du document | Référence locale | Référence de la Commission | Fichiers | Date d'envoi | Envoyé par |
|--|-----------------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|-------------------|
| resume à l'intention des citoyens | Résumé à l'intention des citoyens | 30 juil. 2020 | fichier joint | Ares(2020)4045363 | résumé à l'intention des citoyens | 31 juil. 2020 | nguefore |
| resume à l'intention des citoyens version IT | Résumé à l'intention des citoyens | 30 juil. 2020 | fichier joint | Ares(2020)4045363 | riassunto per i cittadini | 31 juil. 2020 | nguefore |
| Ramo 2019 version it | Résumé à l'intention des citoyens | 30 juil. 2020 | fichier joint | Ares(2020)4045363 | rapport annuel 2019 ALCOTRA IT | 31 juil. 2020 | nguefore |

| Gravité | Code | Messages |
|---------------|--------|--|
| Avertissement | 2.52.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 292,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #2, priorité d'investissement: 5b, indicateur: O2.2, année: 2018. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.52.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 314,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO42, année: 2019. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.52.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 324,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #2, priorité d'investissement: 5b, indicateur: O2.2, année: 2019. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.52.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 341,51 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 6c, indicateur: O3.1, année: 2018. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.52.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 360,38 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 6c, indicateur: O3.1, année: 2019. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.52.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 400,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 4e, indicateur: O3.3, année: 2018. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.52.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 420,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 4e, indicateur: O3.3, année: 2019. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.53.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 105,56 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.1, année: 2017. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.53.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 107,14 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO42, année: 2017. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.53.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 115,09 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 6c, indicateur: O3.1, année: 2019. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.53.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 120,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.4, année: 2019. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.53.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 127,78 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.1, année: 2018. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.53.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 127,78 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.1, année: 2019. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.53.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 142,86 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO42, année: 2018. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.53.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 240,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #3, priorité d'investissement: 4e, indicateur: O3.3, année: 2019. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.53.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 314,29 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO42, année: 2019. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.53.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré représente 402,36 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: O.1.1, année: 2019. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.54.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.3, année: 2016. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.54.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 120,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #5, priorité d'investissement: -, indicateur: O5.4, année: 2019. Veuillez vérifier. |
| Avertissement | 2.54.1 | Dans le tableau 2, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 161,71 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: #1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: O.1.1, année: 2019. Veuillez vérifier. |